

La ville de SAINT-BERTHEVIN met à disposition 2 minibus (9 places) pour les associations Berthevinoises.

*Champs obligatoires à renseigner

Date de la demande* (1 mois minimum avant le déplacement) : _____

Nom de l'Association* : _____

Nom du responsable de l'association* : _____

Nom du Responsable à la remise des clés* : _____

Coordonnées du Responsable : Port* : _____ Courriel* : _____

Date et heure de prise du véhicule* : _____

Date et heure de retour du véhicule* : _____

Destination* : _____

Objet du déplacement : _____

Nombre de personnes transportées : _____ (dont chauffeur) _____

Matériels transportés : _____

Nombre de véhicule demandé* 1
 2

Cadre réservé à la Mairie

Nombre de véhicule accordé : 1
 2

Les chauffeurs : Les chauffeurs doivent avoir au moins 21 ans et 3 ans de permis révolus.

Nom et prénom du chauffeur 1* : _____

Nom et prénom du chauffeur 2 : _____

Nom et prénom du chauffeur 3 : _____

Conditions d'utilisation

- Je m'engage à respecter les conditions d'utilisation.
- Je confirme que mon permis est toujours valide à ce jour.
- Je m'engage à signaler immédiatement, toute suspension provisoire de mon permis de conduire ou son annulation.
- Je m'engage à venir au CTM, avenue Pierre de Coubertin 53940 SAINT-BERTHEVIN, quelques jours avant la prise du(des) véhicule(s) afin de finaliser et de signer le contrat de prêt.

Fiche à remplir et à transmettre au Centre Technique Municipal soit :

- ✓ Par mail : logistique@ville-saint-berthevin.fr
- ✓ Sur place au Centre Technique Municipal Avenue Pierre de Coubertin 53 940 SAINT-BERTHEVIN